



FAMILLES DE FRANCE

Paris, le 29 mars 2012

LES DEVOIRS APRES L'ECOLE UTILES A TOUS LES ENFANTS

Les devoirs à la maison refont surface. Cette pratique interdite dans les textes n'a jamais été abandonnée par les familles, d'autant plus quand les parents sont enseignants.

Pour Familles de France

- Il est utile que l'enfant apprenne tôt, pas à pas, à travailler à la maison ou dans un cadre extrascolaire.
- Les parents, les frères et sœurs, les camarades, peuvent aider l'enfant à faire ses devoirs à la maison.
- Les associations familiales et d'éducation populaire ou les centres sociaux sont, dans nombre de départements organisés pour aider les enfants à faire leur devoir à la sortie des classes.
- Les enfants à la sortie du primaire doivent savoir lire, écrire et compter.
- L'idéologie du « pas de devoir à la maison » fait des dommages: elle aggrave les inégalités sociales et a tendance à faire régresser le niveau général des élèves.
- Les devoirs à la maison ou ailleurs après l'école ont plusieurs autres avantages : contrôler le travail de l'enfant, montrer qu'on s'y intéresse, l'aider à progresser, repérer des handicaps éventuels.
- Interdire les devoirs à la maison sous prétexte de pallier les inégalités sociales, c'est stigmatiser les parents qui ne seraient pas capables d'aider leurs enfants.
- Les *orphelins de 16h* ont besoin des devoirs à la maison avant ou après les émissions télévisées destinées à les distraire.
- Les études dirigées pour les collégiens volontaires et les écoliers de l'éducation prioritaire, doivent être maintenues.

Contact Presse / Thierry VIDOR: 01.44.53.45.94